

E X T R A I T

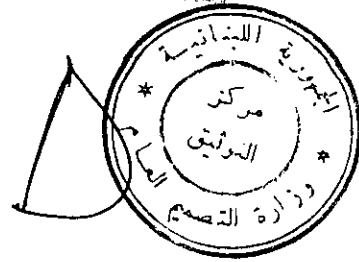
du

R A P P O R T T E C H N I Q U E

S U R L A S E C U R I T E S O C I A L E

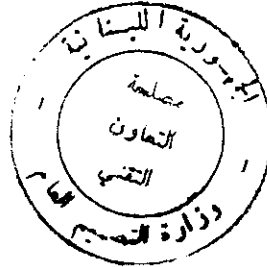
D A N S L A R E P U B L I Q U E L I B A N A I S E

مجلسة البرامج والتنسيق



B I T, Genève, 1956-

( DOBBERNACK )



C H A P I T R E P R E M I E R

A p e r ç u D é m o g r a p h i q u e, E c o n o m i q u e, S o c i a l e t S a n i t a i r e

I. Données Générales

Le Liban faisait partie de l'Empire ottoman pendant quatre siècles. Constitué en 1920 sous le mandat français, l'Etat du Grand-Liban fut doté dès cette date de ses frontières actuelles. Mais ce n'est qu'en 1943 que la République libanaise, proclamée en 1926, est devenue un Etat libre, souverain et indépendant.

Situé sur la côte orientale de la Méditerranée, le pays couvrant une superficie d'environ 1040 km<sup>2</sup> est limité au nord et à l'est par la Syrie, au sud par Israël et à l'ouest par la Méditerranée sur une longueur d'environ 250 km.

Le pays est divisé en cinq mohafazats ( départements ) et chaque mohafazat ( sauf Beyrouth ) est subdivisé en villes et cazas ( districts ). L'un des mohafazats est constitué par la ville de Beyrouth, capitale du pays, divisée elle-même en 12 quartiers; les autres mohafazats sont le Mont-Liban ( chef-lieu: Baabda ) comprenant 6 cazas, le Liban-nord ( chef-lieu : Tripoli ) 5 cazas plus la ville de Tripoli, le Liban-sud ( chef-lieu : Saïda ) 6 cazas plus la ville de Saïda et la Békaa ( chef-lieu : Zahlé ) 5 cazas. Les mohafazats de Beyrouth, Liban-nord et Liban-sud sont situés dans la plaine littorale, celui du Mont-Liban dans la chaîne subcôtière qui atteint une hauteur de plus de 3.000m, tandis que la Békaa est une plaine située à une altitude moyenne de 900 m entre les montagnes du Liban et de l'Anti-Liban dont la ligne de crêtes a servi au tracé de la frontière libano-syrienne.

La population libanaise peut être classée en communautés. L'une d'entre elles englobe l'ensemble des personnes confessant une religion déterminée ( christianisme, islamisme ) et obéissant à un rite défini au

République Libanaise  
Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative  
Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public  
(C.P.E.S.P.)

وزارة التصميم العام
مركز التوثيق
الرقم 542
تاريخ الدخول

...../.....

sein de chaque religion. Ainsi, au sein de la religion chrétienne, on peut distinguer les maronites, les grecs-catholiques, les grecs-orthodoxes, les arméniens-catholiques, les arméniens-orthodoxes, les syriens catholiques, les syriens-orthodoxes, les latins, les protestants, tandis qu'au sein de la religion de l'Islam, les sunnites, les chiites et les druzes forment des communautés suivant leur confession. Le confessionnalisme joue un rôle important dans la vie publique du Liban, et en particulier dans l'organisation des élections au parlement (chambre des députés), puisque la loi fixe pour chaque département un nombre déterminé de sièges revenant à chacune des communautés selon leur importance numérique. La répartition des sièges au parlement est ainsi faite a priori en fonction de l'effectif des diverses communautés confessionnelles.

## II. La situation démographique

Le Liban compte actuellement environ 1.416.520 habitants<sup>1</sup>, soit plus de 136 habitants par kilomètre carré. Cette densité est beaucoup plus élevée que celle des pays du Proche et du Moyen Orient, les Iles Bahrein exceptées, et même des autres pays du bassin méditerranéen à l'exception de l'Italie<sup>2</sup>. Elle est remarquable si l'on songe que les huit dixièmes du territoire libanais sont des montagnes. En fait, c'est dans les régions montagneuses que la population est la plus dense.<sup>3</sup> La densité de la population dans les autres départements que Beyrouth<sup>3</sup> était en 1946 la suivante<sup>4</sup> :

---

1 Ce chiffre a été constaté en 1956 par le Service de l'Etat Civil qui a dressé un recensement aux fins de l'élaboration du projet de révision de la loi électorale.

2 Selon l'Annuaire démographique 1954, publié par le Bureau statistique de l'Organisation des Nations Unies, New-York 1954, la densité de la population des pays du Proche et Moyen Orient et des pays méditerranéens était en 1953 (ou en 1952 si aucune estimation n'est disponible pour 1953): Arabie séoudite: 4, Egypte: 22, Iles Bahrein: 187, Irak: 11, Iran: 12, Israël: 80, Jordanie: 14, Koweït: 7, Turquie: 29, Espagne: 57, France: 78, Grèce: 59, Italie: 159, Maroc: 21, Tunisie: 23, Yougoslavie: 66.

3 En 1946, le nombre des habitants de la ville de Beyrouth était de 181.271 sur 19 km<sup>2</sup>, soit près de 10.000 par km<sup>2</sup>. Le Prof. Charles W. Churchill (Université américaine de Beyrouth) a fait une estimation approximative du nombre des habitants de la ville de Beyrouth par des sondages effectués en 1952 et 1953 (The City of Beirut - A socio-economic Survey, 1954). Il a évalué le nombre des résidents de Beyrouth à 296.029, soit à plus de 15.000 par km<sup>2</sup>.

4 Recueil de Statistiques de la Syrie et du Liban, 1954/1947, publié par le Service d'Etudes Economiques et de Statistiques du Conseil supérieur des Intérêts communs, Beyrouth 1948.

Mohafazat (département)	Superficie en km <sup>2</sup>	Nombre d'habitant	Densité par km <sup>2</sup>
Mont-Liban	1.893	346.794	183
Liban-Nord	2.004	253.707	127
Liban-Sud	2.022	221.289	109
Békaa	4.232	162.147	38
Liban (Total )	10.170	1.165.208	115

Une deuxième particularité du Liban est l'importance de l'émigration. Le nombre des émigrants<sup>1</sup> était de 4.077 en 1951, 2.725 en 1952, 3.315 en 1953 et 4.026 en 1954. Environ 1.251.000 libanais résident actuellement à l'étranger, dont 500.000 aux Etats-Unis, 300.000 au Brésil, 200.000 en Argentine, 91.000 dans les autres Etats américains, 35.000 en Egypte, 35.000 dans d'autres pays arabes, 25.000 en Australie, 20.000 en Nouvelle-Zélande, 20.000 en Afrique occidentale, 10.000 en Nigéria, etc.<sup>2</sup>. Les émigrants se recrutent surtout chez les jeunes gens et en particulier chez ceux qui viennent des régions où la densité de la population est la plus élevée (sauf la ville de Beyrouth). Les libanais ayant émigré au cours de l'année 1954, par exemple, sont classés selon leur district d'origine, leur âge et leur sexe de la manière suivante:

District d'origine (mohafazat)	Nombre des émigrants en 1954 par groupes d'âge et par sexe										
	jusqu'à 14 ans		15 à 29 ans		30 à 44 ans		45 ans et plus		Total		Total deux sexes
	masc.	fém.	masc.	fém.	masc.	fém.	masc.	fém.	Masc.	fém.	
Beyrouth	26	31	112	74	78	42	57	14	273	163	436
Mont-Liban	69	49	315	140	202	88	161	58	747	335	1082
Liban-Nord	83	50	424	133	207	69	98	43	812	295	1107
Liban-Sud	62	32	231	110	106	38	80	26	479	206	685
Békaa	59	33	290	72	143	38	55	18	547	169	716
Total	299	195	1372	529	736	275	451	159	2858	1168	4026

<sup>1</sup>Bulletin Statistique trimestriel, publié par le Service de Statistique Générale au Ministère de l'Economie Nationale de la République libanaise.

<sup>2</sup>Dr. Raïf BELLANA, Secrétaire général-adjoint de la Ligue arabe: "Les émigrés libanais en Amérique", numéro spécial du "Progrès Egyptien" sur le Liban, le Caire, 1956.

Un troisième facteur important est le taux annuel d'accroissement de la population qui est très élevé. La population du Liban avait été estimée vers le milieu de l'année 1937 à 925.000<sup>1</sup>. Le recensement effectué au 1er décembre 1942 à l'occasion de la distribution des cartes de ravitaillement a révélé une population totale de 1.048.000 habitants<sup>2</sup>, laquelle est estimée à 1.165.000<sup>3</sup> en 1946, 1.321.000<sup>4</sup> en 1952, 1.353.000<sup>4</sup> en 1953 et 1.417.000 en 1956. Le tableau ci-dessous indique le nombre des naissances et des décès et l'augmentation annuelle de la population en 1944, 1946 et 1951-1952<sup>5</sup>:

Année	Naissances	Décès	Augmentation de la population <sup>5</sup>
1944	29.347	8.198	21.932
1946	24.765	7.089	18.415
1951	30.553	6.202	24.351
1952	31.821	7.712	24.109
1953	34.070	7.257	26.813
1954 <sup>6</sup>	39.571	7.408	28.137
1955 <sup>7</sup>	63.000	12.000	-

Note: Ces chiffres ne concernent que les personnes de nationalité libanaise qui sont effectivement immatriculées au Bureau de l'Etat Civil. On peut supposer que des chiffres réels sont sensiblement supérieurs.

<sup>1</sup>Annuaire Démographique 1954 cité ci-dessus.

<sup>2</sup>Information reçue par le Service de Statistique générale du Ministère de l'Economie Nationale.

<sup>3</sup>Bulletin Statistique trimestriel cité ci-dessus.

<sup>4</sup>Annuaire Démographique 1954 cité ci-dessus.

<sup>5</sup>Compte tenu du nombre des émigrants et des nouveaux inscrits sur le registre de l'Etat Civil.

<sup>6</sup>Chiffres provisoires.

<sup>7</sup>Estimation sur la base des chiffres provisoires pour les trois premiers trimestres.

En 1946, le nombre des habitants de sexe masculin était de 591.669, et celui des habitants de sexe féminin était de 573.539. Ce sont les chiffres les plus récents disponibles sur la répartition de la population suivant le sexe.

En ce qui concerne la répartition de la population masculine et féminine par groupes d'âge, les chiffres les plus récents datent du 1er décembre 1942<sup>1</sup>, c'est-à-dire du recensement mentionné ci-dessus. Ils sont résumés dans le tableau suivant:

Répartition de la population du Liban (1.12.1942)  
par groupes d'âge et par sexe

Age	Sexe masc.	Sexe fém.	Deux sexes
jusqu'à 3 ans	54.489	48.151	102.640
4 à 10 ans	106.487	92.884	199.371
11 à 19 ans	121.172	110.425	231.597
20 à 33 ans	94.073	97.628	191.701
34 à 50 ans	88.457	94.057	182.514
51 ans et plus	69.220	70.702	139.922
Total	533.898	513.847	1.047.745

D'après ces données, la moitié environ de la population ne dépassait pas en 1942 l'âge de 19 ans, 13 pour cent seulement avaient plus de 50 ans et plus d'un tiers de la population était constitué de personnes âgées de 20 à 50 ans. La situation démographique du Liban peut donc être considérée comme très saine.

### III. La situation économique

#### 1. La structure générale de l'Economie.

Le secteur le plus important de l'économie libanaise est le commerce qui désigne aussi bien le commerce intérieur, l'exportation et l'importation de marchandises, le transit, l'entreposage et les transactions de zones franches, en somme toute opération de "négoce" que les transports par air, mer et routes et les opérations de banque, d'assurance et de change. Le commerce est au Liban une activité traditionnelle. L'Institut des recherches économiques de l'Université

<sup>1</sup> Information reçue par le Service de Statistique générale du Ministère de l'Economie Nationale.

américaine de Beyrouth (1) a estimé, pour l'année 1950, que le secteur "négoce" a rapporté à lui seul un revenu national de L.L. 300 millions, que le secteur "transport" a produit L.L. 43 millions et le secteur "finance" L.L. 40 millions. Au total, le secteur commercial représente environ 37 pour cent du revenu national total.

L'agriculture occupe la deuxième place dans l'économie libanaise. Elle comprend les produits du sol ( fruits, céréales, graines, légumes, etc.), des forêts, des pêches et des élevages d'animaux, y compris la soie naturelle. Le revenu provenant du secteur agricole est estimé à L.L. 206 millions en 1950 soit environ 20 pour cent du revenu national.

Le secteur industriel ( industrie et artisanat), troisième facteur important de l'économie libanaise, a produit en 1950 un revenu d'environ L.L. 137 millions ( ycompris L.L. 17 millions de la part des métiers), soit 13 pour cent du montant total du revenu national.

Les services divers (professions libérales, écoles, hôpitaux, hôtels, restaurants, music-halls, cinémas, coiffeurs, photographes, etc.) ont rapporté près de 10 pour cent du revenu national total.

Les quatre secteurs visés ci-dessus représentent environ 80 pour cent du revenu national total, qui était en 1950 de L.L. 1.036 millions environ. Le reliquat soit 20 pour cent provenait du secteur bâtiment ( 4 pour cent), du secteur immobilier ( 9 pour cent) et du secteur public ( 7 pour cent).

La proportion respective des divers secteurs de l'économie dans le revenu national indique le rôle prédominant de la production des services ( commerce , transports et communications, finances et autres services) par rapport à la production des biens ( agriculture, industrie, artisanat et bâtiment ). Le Liban est le seul pays au monde où la production de services représente à peu près les deux tiers du revenu national ( Turquie: 30 pour cent; Grèce: 38 pour cent; Danemark: 44 pour cent; Pays-Bas: 46 pour cent; Royaume-Uni: 48 pour cent) (2). Au Liban, le secteur commercial, non compris les transports, les finances et les services, représente environ 30 pour cent du revenu national, proportion qui est la plus élevée du monde ( elle n'est par exemple que de 9 pour cent en Turquie et en Allemagne (Rép. féd.), 10 pour cent en Italie et en Grèce, 12 pour cent en Grande-Bretagne, 13 pour cent au Danemark et en Finlande, 14 pour cent aux Pays-Bas, 15 pour cent en Israël, 17 pour cent aux Etats-Unis)(2).

Le Liban ne peut être considéré ni comme un pays agricole ni comme un pays industriel, si l'on en juge par la part du revenu national provenant de ces deux secteurs. Bien que la moitié environ

---

(1) Albert BADRE, le revenu national au Liban (Semaines sociales du Liban - L'économie libanaise et le progrès social-Beyrouth, 1955).

(2) Les chiffres indiqués ci-dessus concernant les pays autres que le Liban sont fondés sur la publication des Nations-Unies-Statistique du revenu national et de dépense nationale, août 1953.

de la population libanaise tire ses revenus du sol, les produits de l'agriculture ne représentent guère que les 20 pour cent du revenu national total. Cette contribution est beaucoup moins élevée que celle de certains pays typiquement agricoles (environ 58 pour cent en Turquie et 70 pour cent au Pakistan, par exemple) ou même de certains pays agricoles industrialisés (par exemple 22 pour cent au Danemark, 24 pour cent en Finlande et 28 pour cent en Italie). Par ailleurs, le revenu du secteur industriel n'est que de 13 pour cent du revenu national total et ce pourcentage est bien moins élevé que dans les pays industriels ou industrialisés (par exemple, 33 pour cent aux Etats-Unis, 40 pour cent en Grande-Bretagne, 48 pour cent en Allemagne (Rép. féd.), 34 pour cent aux Pays-Bas, 31 pour cent en Finlande, 28 pour cent au Danemark et 24 pour cent en Israël).

## 2. Le commerce et la balance des comptes

Sur le plan du commerce extérieur, le Liban est caractérisé par une balance commerciale manifestement déséquilibrée. Un déficit très important de cette balance a été constaté au cours des années passées. Le tableau suivant donne une idée générale de l'étendue du commerce extérieur et de son déficit.

### Chiffres globaux des importations, des exportations, des réexportations et du transit (1)

Année	Quantités en milliers de tonnes				Valeurs en millions L.L.			
	Import.	Export.	Réexport <sup>2</sup>	Transit <sup>3</sup>	Import.	Export.	Réexport <sup>2</sup>	Transit <sup>3</sup>
1951	722,8	204,3	6,3	22.476,2	320,8	97,7	8,2	1.136,8
1952	811,5	203,2	16,4	23.126,7	347,0	77,4	19,5	1.038,6
1953	901,7	268,4	14,9	23.263,1	361,7	87,7	12,2	1.062,9
1954	1.078,7	372,5	14,8	23.767,3	484,4	105,6	13,9	1.034,0
1955								
1er trim.	279,9	111,9	6,9	5.713,7	112,7	32,0	4,8	255,6
2me trim.	291,0	81,1	5,2	6.018,2	151,9	27,0	4,0	289,2
3me trim.	268,8	72,7	4,1	5.915,2	114,2	23,0	3,3	308,2

Suivant une étude de l'Institut des recherches économiques de l'Université américaine à Beyrouth, la balance générale des comptes malgré le déficit considérable du commerce extérieur, est excédentaire de plusieurs dizaines de millions de L.L. par an

<sup>1</sup> Bulletin statistique trimestriel, vol. VI, N° III, publié par le Service de statistique générale du Ministère de l'Economie Nationale, Beyrouth.

<sup>2</sup> Le commerce de réexportation comprend les marchandises retirées d'entrepôts et effectivement réexportées et les marchandises d'origine étrangère réexportées avec remboursement des droits de douane.

<sup>3</sup> Le pétrole brut qui transite par le Liban (I.P.C. et Tapline) est compris dans les chiffres du transit.

Ce fait s'explique par les rentrées soi-disant "invisibles". Ce sont, en premier lieu, les opérations de banque et de change, d'arbitrage et de spéculation, le tourisme et les investissements à l'étranger, etc., qui comblent une partie considérable du déficit de la balance commerciale. Un montant important résulte des transferts effectués par les émigrés libanais en faveur de leurs familles au Liban ou aux fins d'investissement au Liban. Le Liban reçoit, de plus, des dons considérables provenant d'institutions étrangères pour des buts culturels et charitables, ou des gouvernements étrangers, sous forme d'aide technique et économique. Il résulte des mouvements de capitaux un gain net considérable en faveur du pays. L'ensemble des rentrées "invisibles" non seulement couvre le déficit de la balance commerciale, mais produit même un excédent de la balance générale des comptes. Cet excédent est actuellement une garantie suffisante de la stabilité monétaire (voir paragraphe 6 du présent chapitre ci-dessous). Evidemment, la situation de la balance des comptes est fonction de quelques facteurs dont le développement futur incertain dépend dans une certaine mesure de la conjoncture économique internationale; il s'agit notamment des opérations de change, du tourisme, des dons de l'étranger et des transferts provenant d'émigrés libanais.

Suivant une enquête du Service de Statistique générale au Ministère de l'Economie Nationale faite conjointement avec l'Institut des Recherches Economiques de l'Université américaine à Beyrouth, on estime que le secteur commercial occupe actuellement près de 85.000 personnes, soit le quart de la population active qui est de 350.000. Ce chiffre inclut 30.000 commerçants, 30.000 employés de commerce, 20.000 employés des transports, 2.000 banquiers et employés de banque et quelque 3.000 intitulés "divers".

### 3. L'agriculture

Il a été estimé que la surface cultivée atteint de 230.000 à 240.000 hectares soit 23 pour cent de la superficie totale dont 45 à 50.000 hectares en cultures irriguées et de 190.000 à 200.000 en cultures sèches. L'étendue des terres cultivables est estimée à 298.000 hectares (29 pour cent). Celles couvertes par les forêts s'étendent sur environ 125.000 hectares (12 pour cent) tandis que près de 170.000 hectares (17 pour cent) peuvent être boisés. Les terres stériles et improductives représentent une superficie de 215.000 hectares ( 21 pour cent).

Ce qui caractérise essentiellement l'agriculture libanaise, c'est sa diversité. Le climat de la plaine côtière convient parfaitement à la culture des fruits tropicaux (oranges, mandarines, citrons, bananes, olives, pêches) et des légumes ainsi que du tabac et des tobacs. La vigne est plantée sur les contreforts montagneux, et, dans les régions de plus haute altitude, les arbres fruitiers des régions tempérées (poiriers et pommiers) ont pu être acclimatés avec succès. Dans la vallée de la Békaa et dans la plaine d'Akkar, les paysans cultivent surtout des céréales, des pommes de terre, des légumineuses (lentilles, pois chiches, haricots, gesses, etc.) et aussi des fruits. A part les céréales, pour lesquelles 70 pour cent des besoins du pays sont couverts par les importations, la production de presque tous les autres produits excède la demande et l'excédent est destiné à l'exportation. Cependant, les moyens d'exploitation sont encore, dans l'ensemble, très rudimentaires. Les terres



sont exploitées selon le système du métayage et avec des modes de culture traditionnels. La mécanisation en est encore à ses débuts. Le problème essentiel est et demeure celui de l'eau. Depuis quelques années, de grands travaux ont permis l'irrigation de 30.000 hectares. D'autres sont en cours pour l'irrigation de 40.000 nouveaux hectares. Les revenus des terres sont en fonction de l'irrigation. Les plantations d'orangers et de bananiers fournissent par hectare un revenu annuel net de 3.000 à 4.000 LL., soit le double de ce qu'il faut à une famille paysanne de 5 ou 6 personnes pour vivre normalement. On a constaté que sur le littoral, où les conditions climatiques sont les plus favorables, les terres non irriguées ont un rapport annuel de 100 L.L. par hectare; une fois transformées en jardins et irriguées, les mêmes terres peuvent rapporter de 3.000 à 4.000 L.L. par hectare. Le prix de ces terres est passé de 750 L.L. par hectare à plus de 20.000 L.L. après irrigation. La différence dans l'irrigation fait que le rendement par hectare varie selon les régions. Dans la Békaa et dans la plaine côtière, il atteint le chiffre de 9 quintaux par hectare au lieu de 5 quintaux sur les terrasses du Mont-Liban.

Le nombre des agriculteurs indépendants est estimé à plus de 100.000; 83.000 d'entre eux cultivent des terres dont la superficie varie entre 0,5 et 2 hectares; on compte en outre 15.000 petits propriétaires possédant de 2 à 5 hectares, 1.000 propriétaires moyens de 5 à 10 hectares et 171 grands propriétaires disposent à eux seuls de 135.000 hectares (1). En ce qui concerne le nombre des travailleurs agricoles, la différence entre les estimations est considérable. DONATO a indiqué dans son article cité ci-dessus un chiffre de 160.000. Selon une autre estimation faite par ELIAS GANNAGE (2), le nombre des travailleurs agricoles (non compris la main-d'œuvre agricole féminine) s'élève à 70.000. On ne dispose pas de chiffres officiels.

#### 4. L'industrie

Le Liban, qui manque de matières premières, ne possède pas de grandes industries. L'industrie alimentaire est l'une des plus importantes; le pays produit du sucre, des conserves de légumes et de fruits, des pâtes alimentaires, des confitures, du chocolat, de l'huile d'olive, de sésame, etc. Des distilleries produisent de la bière, du vin et de l'arak. Des manufactures de cigarettes utilisent les tabacs indigènes. L'industrie textile est assez florissante. On y fabrique des filés de soie naturelle et de coton, ainsi que des tissus de coton. On fabrique également du ciment, du verre et du savon. Les carburants liquides sont raffinés au Liban, notamment dans les raffineries situées près de Tripoli en partant du pétrole brut provenant du bassin de KIRKOUK (Irak) et qui est

---

<sup>1</sup> Joseph DONATO: Le Liban et sa législation du travail, Revue internationale du Travail, vol. LXV, n° 1, janvier 1952.

<sup>2</sup> "La redistribution des revenus au Liban" - Semaines sociales concernant l'économie libanaise et le progrès social, Beyrouth 1955.

amené par pipe-line sur les bords de la Méditerranée. Cette production augmente d'une année à l'autre. La construction joue un rôle important, notamment dans la ville de Beyrouth et sa banlieue; le nombre des permis de construction délivrés par la ville de Beyrouth, qui augmente d'une année à l'autre, atteint, en 1954, un chiffre de 1.055 pour une superficie de 423.037 m<sup>2</sup> et un nombre de 1.840 étages.

En 1950, le nombre d'établissements industriels utilisant des machines mues par une force autre que la force humaine ou animale approche 1.300 et celui des travailleurs qui y sont employés dépasse 22.000; leur capital s'est élevé à environ L.L.150 millions. Il faut ajouter qu'il existe un nombre considérable de petits artisans.

#### 5. Les dépôts et les avances bancaires

L'importance des banques situées au Liban est caractérisée par les chiffres suivants (1):

A la fin de l'année	Dépôts			Avances et effets escomptés
	fixes	à vue	total	
En millions de L.L.				
1939	0,9	26,5	27,4	8,6
1943	1,5	164,9	166,4	17,7
1945	1,3	225,8	227,1	69,8
1947	1,5	205,4	206,9	106,4
1949	4,8	175,8	180,6	272,3
1950	5,5	209,7	215,2	280,2
1951	6,2	253,1	259,3	318,3
1952	11,8	301,5	313,3	356,1
1953	19,0	324,4	343,4	357,1
1954	26,7	362,1	388,8	402,0
1955	35,0	436,7	471,7	475,9

#### 6. La situation monétaire

Malgré une augmentation considérable de la circulation monétaire, la valeur internationale de la monnaie libanaise est assez stable par suite de l'excédent de la balance des comptes et une couverture croissante des billets de banque en circulation par l'or. Le tableau suivant présente le développement de la situation monétaire depuis l'année 1948 (1).

<sup>1</sup> Bulletin statistique trimestriel, vol. VI, N° III, Beyrouth

La circulation monétaire,  
la couverture des billets de banque en circulation  
et les cours moyens libes à Beyrouth

Année	Billets de banque en circulation	Circulation monétaire totale	Couverture des billets de banque par			Cours moyens du dollar des E.U. (changes libes) <sup>1</sup>
	en millions de L.L.		l'or	des monnaies étrangères	d'autres éléments en monnaie libanaise	à Beyrouth en piastres libanaises (moyennes annuelles)
			en pourcentage			
			à la fin de l'année			
1948	185	188	2	67	31	
1949	168	171	25	23	52	326.-
1950	196	200	36	14	50	347,10
1951	208	212	45	6	49	373,33
1952	200	205	55	-	45	366,25
1953	205	210	62	3	35	342.-
1954	242	246	90	-	10	321,58
1955	264	268	87	-	13	324.-

7. Le niveau des prix de gros  
et du coût de la vie

Les nombres-indices visés dans les tableaux suivants<sup>1</sup> (2) démontrent que le niveau des prix de gros et du coût de la vie à Beyrouth est assez stable et qu'il accusait même jusqu'à l'année 1954 une baisse, notamment en comparaison avec d'autres pays. Cependant, une certaine hausse des prix s'est produite en 1955.

<sup>1</sup> Le marché libre a été officiellement autorisé le 5 novembre 1948 par le décret n° 13.522. Le cours moyen des changes officiels était 220 piastres au 30 septembre 1955 (fixé le 18.11.1948).

<sup>2</sup> Bulletin statistique trimestriel, vol. VI, n° III, Beyrouth.

Nombres-indices des prix de gros à Beyrouth  
(Base : juin-août 1939 = 100)

Année (moyenne)	Produits alimentaires	Matières premières, engrais et produits chimiques	Combus- tibles	Produits manufacturés		Matériaux de construction	Indice général
				Tex.	Autres		
1951	124	144	98	138	138	122	126
1952	123	109	89	103	115	121	114
1953	108	98	99	91	106	105	103
1954	92	93	98	92	100	101	95
1955 (sept.)	98	87	98	92	101	111	97

Nombres-indices du coût de la vie à Beyrouth (1)  
(Base : Juin-août 1939=100)

Année (moyenne)	Alimen- tation	Habitation et eau	Eclairage et chauffage	Habille- ment	Divers	Indice général
1945	732	130	289	1.068	483	607
1947	604	130	221	739	492	500
1949	569	141	263	620	452	461
1951	569	148	228	615	463	462
1952	586	148	226	599	443	462
1953	530	148	216	556	439	432
1954	493	161	217	510	436	411
1955 (sept.)	521	161	229	510	444	424

Nombres-indices des prix de gros  
au Liban et dans d'autres pays  
(Base : 1948 = 100)

Année (moyenne)	Liban	Syrie	Egypte	Irak	Etats- Unis	Royaume- Uni	France	Belgique	Alle- magne (Rép. féd.)	Italie
1951	95	103	116	93	110	146	138	121	112	103
1952	86	116	113	96	107	149	145	114	114	97
1953	78	107	108	80	105	150	138	107	111	96
1954	72	96	105	77	106	150	136	105	110	97
1955 (juillet)	73	106	108	79	106	156	134	107	112	97

On a estimé que pour satisfaire les besoins minima en matière de nourriture et de vêtements, il faut 18 livres par personne et par mois, soit 90 livres par famille ou 1.080 livres par an, plus 360 livres par an pour le loyer (1).

#### IV.-Le budget de l'Etat (2) et les charges fiscales

Les recettes les plus importantes de l'Etat sont les impôts et les revenus indirects qui ont rapporté L.L. 93 millions en 1954. Elles comprennent notamment les recettes douanières (L.L. 55,5 millions), les taxes sur les matières inflammables (L.L. 17,7 millions), sur les tabacs et les tombacs (L.L. 16,7 millions).

Les impôts directs et taxes assimilées qui viennent en deuxième rang jouent un rôle relativement considérable puisqu'ils s'élèvent, en 1954, à L.L. 43 millions. Les impôts sur le revenu représentaient, en 1954, une somme totale de L.L. 17,5 millions. Les autres recettes provenant d'impôts directs et de taxes assimilées étaient perçues sous forme d'impôts fonciers sur les propriétés bâties (L.L. 5,5 millions), de droits d'enregistrement (L.L. 5,7 millions), de droits de timbres (L.L. 5,9 millions), de taxes sur les automobiles privées (L.L. 1,9 millions), de taxes de circulation (L.L. 1,9 millions), de droits judiciaires (L.L. 1,4 million), etc.

Les autres recettes de l'Etat proviennent des revenus du domaine de l'Etat, des services d'exploitation (postes, télégraphes, etc.) et de sources diverses (retenues pour pensions, amendes et condamnations, versements des sociétés concessionnaires et des sociétés pétrolières, des intérêts des fonds en banque, des taxes des aéroports, etc.).

Le total des recettes, y compris les 35,5 millions de L.L. de prélèvements autorisés sur les fonds de réserve s'élevait, en 1954, à L.L. 193 millions.

Le total des dépenses était, pour la même année, égal à L.L. 111 millions. Pour les différents ministères, les dépenses en 1954 étaient, selon leur ordre de grandeur, les suivantes:

Ministère de la Défense nationale:	L.L. 20,7 millions
Ministère de l'Intérieur (y compris gendarmerie et police):	L.L. 14 millions
Ministère des Travaux publics (y compris routes, bâtiments, aviation civile, travaux hydrauliques et électriques):	L.L. 13,1 millions
Ministère de l'Education nationale et des Beaux-Arts:	L.L. 12,8 millions

<sup>1</sup> Joseph DONATO, le Liban et la législation du travail, Revue internationale du Travail, vol. LXV, n° 1, janvier 1952.

<sup>2</sup> Bulletin statistique trimestriel, vol. VI, n° III, Beyrouth.

Ministère des Finances (y compris les douanes):	L.L.	8,5 millions
Ministère de la Santé publique (y compris l'Assistance publique et médicale):	L.L.	4,4 millions
Ministère de la Justice :	L.L.	4 millions
Ministère des Postes et Télégraphes:	L.L.	3,1 millions
Ministère de l'Agriculture:	L.L.	2,9 millions
Ministère des Affaires Etrangères et des Emigrés:	L.L.	2,7 millions
Ministère de l'Economie Nationale:	L.L.	2,2 millions
Présidence de la République, Chambre des Députés et Présidence du Conseil des Ministres:	L.L.	1,7 million
Ministère des Affaires Sociales:	L.L.	1,3 million
Ministère de l'Information:	L.L.	0,6 million

En outre, l'Etat avait pris à sa charge, en 1954, des dépenses s'élevant à L.L. 11,4 millions au titre des pensions et indemnités de licenciement, de remboursements, restitutions et condamnations, etc. et 4,5 millions de L.L. ont été affectés à l'amortissement des bons du Trésor et aux intérêts.

Le budget de l'Etat libanais était caractérisé, en 1954, par les faits suivants:

1. Les recettes dépassaient largement les dépenses.
2. Le total des impôts indirects, y compris les douanes, et des impôts directs, y compris les taxes assimilées, a atteint une somme de L.L. 136 millions, soit environ 13 pour cent du revenu national total. La pression fiscale au Liban reste bien inférieure à celle que connaissent les pays d'Occident, dont la proportion varie, suivant les Etats, entre 24 et 36 pour cent.
3. Les impôts indirects ont produit des recettes qui dépassent le double de celles des impôts directs et taxes assimilées. Les impôts directs sur les revenus (bénéfices, salaires et revenus des capitaux mobiliers) et sur les propriétés bâties et non bâties, à l'exception des taxes et droits assimilés ont rapporté, en 1954, une somme totale de 23,7 millions de livres libanaises, soit le quart du produit des impôts indirects présentent une importance prépondérante au Liban, tandis que, dans d'autres pays, ce sont les impôts directs qui couvrent la plus grande partie du budget de l'Etat.
4. Deux tiers environ des dépenses de l'Etat sont consacrés à l'administration générale et de la défense; un sixième a été utilisé à des fins économiques (les dépenses des ministères des Travaux publics, de l'Agriculture et des P.T.T.) et un

autre sixième aux fins sociales ( les dépenses des ministères de l'Education nationale, de la Santé publique et des Affaires sociales). Les dépenses sociales du Liban sont à l'heure actuelle minimales par rapport aux autres pays.

Avec le concours du Service de Statistique générale du Ministère de l'Economie Nationale, Elias GANNAGE a fait une analyse très intéressante du budget de l'année 1953, dont la répartition des crédits ressemble à celle du budget de 1954 (1). L'auteur a estimé l'imputation des impôts directs et indirects par groupes sociaux comme suit:

	Travail- leurs	Indépen- dants(2)	agri- culteurs	Total
A. Impôts directs <sup>3</sup>				
L.L. millions	1,8	19,6	0,9	22,3
en pourcentage	7,0	88,0	5,0	100,0
B. Impôts indirects <sup>4</sup>				
L.L. millions	19,7	60,4	18,0	98,1
en pourcentage	20,0	61,5	18,5	100,0
C. Total général (A B)				
L.L. millions	21,5	80,0	18,9	120,4
en pourcentage	17,8	66,5	15,7	100,0

Il ressort de ces chiffres que les impôts indirects qui dominent dans la structure fiscale libanaise présentent une charge bien lourde notamment pour les travailleurs.

L'impôt payé par les personnes non salariées qui ont des bénéfices et qui appartiennent à des professions industrielles, commerciales, artisanales et libérales, à l'exception des exploitants d'entreprises agricoles, d'établissements d'enseignements, d'établissements hospitaliers et de bienfaisance et des sociétés coopératives, etc., est établi sur le bénéfice net, estimé soit d'une manière forfaitaire, soit d'après le bénéfice réel. Un abattement de 1.500 L.L.

1 "La redistribution des revenus au Liban"-Semaines sociales du Liban, 1955, concernant l'Economie libanaise et le Progrès social, Beyrouth, 1955.

2 Commerce, industrie, professions libres, artisans.

3 Impôts sur le revenu, les propriétés bâties et les terres non bâties.

4 Impôts sur les tabacs, les matières inflammables, autres taxes de consommation (sel, sucre, ciment), droits de douane, droits d'enregistrement et de timbres, diverses taxes sur les automobiles, les appareils radiophoniques, taxes forestières.

est accordé aux personnes physiques célibataires, 2.400 L.L. aux personnes mariées et 3.000 L.L. aux personnes mariées ayant des enfants. Les taux de l'impôt sont fixés comme suit:

Bénéfice soumis à l'impôt	Professions commerciales	Professions non commerciales
Sur la fraction du bénéfice soumis à l'impôt ne dépassant pas 5.000 L.L. par an	5 p. cent	4 p. cent
de 5.001 à 15.000 L.L.	7 p. cent	5 p. cent
" 15.001 à 25.000 L.L.	9 p. cent	7 p. cent
" 25.001 à 35.000 L.L.	11 p. cent	10 p. cent
" 35.001 à 50.000 L.L.	17 p. cent	13 p. cent
" 50.001 à 75.000 L.L.	22 p. cent	17 p. cent
" 75.001 à 100.000 L.L.	27 p. cent	22 p. cent
" 100.001 à 250.000 L.L.	32 p. cent	27 p. cent
" 250.001 à 500.000 L.L.	37 p. cent	32 p. cent
dépassant 500.000 L.L.	42 p. cent	37 p. cent

En 1953 (1), le nombre de personnes non salariées qui réalisaient des bénéfices et qui appartenaient aux professions visées ci-dessus était de 36.912, dont 14.240 imposables. La somme totale des bénéfices bruts taxables s'élevait à 114 millions de L.L. et celle des impôts perçus directement sur les bénéfices était de 14,5 millions de L.L., soit à peu près 13 pour cent. Le montant moyen annuel des bénéfices bruts de toutes les personnes susvisées était, par tête, d'environ 3.100 L.L. Si l'on en tient compte que des personnes imposables, ce montant dépasse 8.000 L.L.

En ce qui concerne les traitements, salaires et pensions, les taux d'impôt sur les revenus annuels nets, après abattement de 1.500 L.L. pour les célibataires, de 2.400 L.L. pour les personnes mariées et 3.000 L.L. pour les pères de famille, sont fixés comme suit:

2 p. cent sur la fraction des revenus nets imposables ne dépassant pas	4.800 L.L.
3 p. cent sur la fraction desdits revenus de	4.801 à 8.400 L.L.
4 p. cent sur la fraction desdits revenus de	8.401 à 12.000 L.L.
5 p. cent sur la fraction desdits revenus de	12.001 à 24.000 L.L.
6 p. cent sur la fraction desdits revenus de	24.001 à 36.000 L.L.

<sup>1</sup> Informations reçues par le Service de Statistique générale au Ministère de l'Economie Nationale.



مصلحة البرامج والتنسيق

8 p. cent sur la fraction des- dits revenus de	36.001 à 48.000 L.L.
10 p. cent sur la fraction des- dits revenus dépassant	48.000 L.L.

Selon les informations reçues par le Ministère des Finances, le montant total des salaires bruts était approximativement;

en 1953, de 131 millions de L.L. pour 83.616 salariés non agricoles, et en 1954, de 149 millions de L.L. pour 90.598 salariés non agricoles.

Le montant total des salaires nets imposables était en 1953 de: 56 millions de L.L. pour 27.239 salariés non agricoles, et en 1954 de: 52 millions de L.L. pour 32.806 salariés non agricoles.

Il ressort qu'un tiers seulement des travailleurs non agricoles perçoivent un salaire imposable. Le salaire brut moyen des travailleurs non agricoles était égal à 1.560 L.L. en 1953 et à 1.637 L.L. en 1954 par an. Le niveau des salaires dans le secteur agricole est plus bas que dans les autres professions; les travailleurs agricoles sont exemptés des impôts sur les salaires. Les impôts perçus sur les salaires ont atteint, en 1953, un montant de 1,8 million de L.L., soit de 1,4 pour cent de la somme totale des salaires bruts ou de 3,2 pour cent de la somme totale des salaires nets imposables.

Elias GANNAGE a fait, avec le concours du Service de statistique générale au Ministère de l'Economie Nationale, les estimations suivantes concernant l'imputation des dépenses sociales de l'Etat (en millions de L.L.) par groupes sociaux en 1953:

	Salariés	Indé- pendants(1)	Agri- culteurs	Total
Enseignement	4,5	1,9	4,8	11,2
Administration				
Santé publique	0,6	0,3	0,7	1,6
Affaires sociales	0,3	-	-	0,3
Bourses d'enseigne- ment et subven- tions	0,5	0,2	0,6	1,3
Assistance	2,0	0,5	0,4	2,9
Retraites de fonctionnaires	5,1	-	-	5,1
<b>Total</b>	<b>13,0</b>	<b>2,9</b>	<b>6,5</b>	<b>22,4</b>
<b>Pourcentages</b>	<b>59,1</b>	<b>13,6</b>	<b>27,3</b>	<b>100,0</b>

<sup>1</sup>Commerce, industrie, professions libérales, artisans.

## V. La situation sociale

### 1. La structure de la population active

Les études et enquêtes entreprises par l'Institut des Recherches économiques de l'Université américaine à Beyrouth et les statistiques fiscales du Ministère des Finances permettent de faire certaines constatations approximatives concernant la structure de la population active du Liban.

Le nombre des travailleurs indépendants est important par rapport à celui des travailleurs salariés. On a estimé à plus de 100.000 le nombre d'agriculteurs se trouvant au Liban. Dans les secteurs non agricoles (commerce, industrie, professions libres, artisanat) le nombre des indépendants est évalué à 52.000.

Le nombre des travailleurs non agricoles, à l'exception des fonctionnaires de l'Etat et des municipalités, était, selon les renseignements reçus par le Ministère des Finances (Section Impôt sur les revenus), approximativement de 84.000 en 1953 et 91.000 en 1954. Ce nombre a sans doute augmenté depuis 1954; on peut estimer qu'à l'heure actuelle, le nombre de travailleurs occupés dans le secteur non agricole dépasse 100.000, dont 30.000 dans le commerce, 22.000 dans l'industrie, 20.000 dans les entreprises de transport, 17.000 dans les services divers, 10 à 15.000 dans le bâtiment et 2.000 dans les banques; le nombre des travailleurs occupés dans l'artisanat n'est pas connu. Ces chiffres ne comprennent pas les fonctionnaires des services publics. Selon le budget de l'Etat pour l'année 1955, le nombre des fonctionnaires de l'Etat est égal à 15.299; celui des fonctionnaires municipaux peut être évalué à 3.000 environ. Pour la municipalité de Beyrouth, 1.143 postes sont prévus dans le budget 1955. Le nombre des travailleurs agricoles n'est pas connu (voir paragraphe III, 3 du présent chapitre, ci-dessus); selon les estimations, il varie entre 70.000 et 160.000.

En somme, la population active comprend environ 350.000 personnes, soit un quart de la population totale. Les trois quarts de la population n'exercent aucune occupation car il s'agit des membres de famille des personnes actives ou des chômeurs.

Il n'existe pas de statistique officielle de chômeurs. D'après un sondage opéré par le Service des affaires sociales en avril 1947 sur tout le territoire du pays (1), le nombre des chômeurs était évalué à 20.000. A ce chiffre il faudrait ajouter 10.000 personnes inscrites ou déclarées sans revenu provenant du travail. D'après une estimation se référant à mars 1953, le nombre des chômeurs à cette époque était égal à 50.000. En tout cas, on peut constater que le nombre des personnes aptes et disponibles à travailler et qui ne peuvent trouver un emploi est assez considérable. L'étendue actuelle du chômage est la raison de l'importance de l'émigration indiquée au paragraphe II du présent chapitre.

---

<sup>1</sup> Joseph DONATO, *Le Liban et sa législation du travail*, Revue internationale du Travail, Vol. LXV, n°1, janvier 1952.

## 2. Les revenus et les salaires

L'institut des Recherches économiques de l'Université américaine à Beyrouth a fait, pour l'année 1950, une enquête très approfondie sur le revenu national au Liban(1). Les résultats sont résumés comme suit:

Secteur économique	Revenu	
	en millions de L.L. par an	en % du total
Secteur agricole (2)	206	20
Secteur industriel (3)	137	13
Secteur du bâtiment (4)	42	4
Secteur des communications (5)	43	4
Secteur immobilier (6)	96	9
Secteur financier (7)	40	4
Secteur commercial (8)	300	29
Secteur des services divers (9)	100	10
Secteur public (10)	72	7
<b>Total</b>	<b>1,036</b>	<b>100</b>

<sup>1</sup> Albert BADRE, Le revenu national au Liban (Semaines sociales du Liban - l'économie libanaise et le progrès social- Beyrouth, 1955).

<sup>2</sup> Produits du sol, des forêts, de la pêche et des animaux, y compris la soie naturelle. Les produits du sol ont atteint 85 pour cent, ceux des forêts et de l'élevage 15 pour cent de la valeur du secteur agricole. 45 pour cent des revenus provenant des produits du sol résultent des fruits et 25 pour cent des céréales.

<sup>3</sup> Industrie et artisanat. Le revenu de l'industrie est évalué à 120 millions de L.L. et celui de l'artisanat à 17 millions de L.L.

<sup>4</sup> Constructions privées, à l'exception de celles érigées dans les exploitations agricoles.

<sup>5</sup> Opérations de transport et de déplacements effectués par automobiles, camions, trams, avions, bateaux, etc., au service des consommateurs et non des producteurs; les transports des engrais, des matières premières, des biens de consommation sont compris respectivement dans les secteurs agricole, industriel et commercial.

<sup>6</sup> Propriétés privées destinées à l'habitation.

<sup>7</sup> Banques, sociétés d'assurances, établissements de change.

<sup>8</sup> Commerce en gros, en détail, commerce d'importation, d'exportation, de transit et d'entreposage. 65 pour cent du revenu proviennent d'opérations portant sur les marchandises de l'étranger (40 pour cent des importations, 20 pour cent du transit et 5 pour cent de

( voir suite des notes page suivante)

Ces chiffres sont approximatifs. L'Institut mentionné ci-dessus les considère comme des montants minima. Ils ne comprennent pas les transferts effectués par les émigrés dont le montant varie entre 50 et 70 millions de L.L. par an (11) et la fuite de nombreux capitaux étrangers provenant en particulier des pays arabes et qui sont investis au Liban dans le bâtiment, l'achat de machines ou la constitution de stocks, etc., et dont le total est estimé à 150 millions de L.L. par an .

L'Institut a évalué la valeur globale des investissements, en 1950, à 150 millions de L.L., soit environ 15 pour cent du revenu national. Cette proportion est très élevée, même par rapport aux pays industrialisés (6 pour cent au Danemark ou en Tchécoslovaquie, 9 pour cent en Norvège, 8 pour cent en Afrique du Sud et 11 pour cent aux Etats-Unis, par exemple (12).

Le revenu national était, en 1950, de 1.036 millions de L.L., soit un revenu de 800 L.L. ou 250 dollars des Etats-Unis par tête d'habitant, pour une population estimée à 1,3 million d'habitant. Selon les statistiques des Nations-Unies (13), les revenus nationaux, par tête d'habitant, de certaines autres pays, exprimés en dollars, étaient en 1949 comme suit: Etats-Unis: 1.453; Canada: 870 ; Suisse: 849 ; Royaume-Uni : 773 ; Danemark : 689 ; France: 482 ; Israël: 389; Italie: 235 ; Grèce: 128 ; Turquie: 125 ; Mexique: 121 ; Brésil: 112 ; Egypte: 100 ; Syrie: 100 ; Japon: 100 ; Iran: 85 ; Irak: 85 ; Pakistan: 51 ; Philippines: 44 ; Arabie séoudite: 40 ; Yémen: 40 ; Birmanie: 36. Le revenu national moyen par tête d'habitant est donc plus élevé au Liban que dans tous les pays du Proche et Moyen-Orient, à l'exception d'Israël, et même dans quelques-uns des pays du bassin méditerranéen. Il n'atteint pas toutefois le niveau des pays industrialisés de l'Occident.

---

(Suite des notes de la page précédente)

- 9 Professions libérales, écoles, hôpitaux, hôtels, restaurants, music-halls, cinémas, photographes, coiffeurs, etc.
- 10 Gouvernement central, municipalités, administrations autonomes ou quasi-autonomes. Ne sont comprises que les dépenses courantes (traitements, indemnités et achats).
- 11 Institut des Recherches économiques - The Balance of payments, 1951-1952, Beyrouth 1954.
- 12 Statistiques des Nations-Unies- Publication statistique annuelle New-York, 1953 (n° XVII, 9).
- 13 Office statistique des Nations-Unies, Série B, n° 1, New-York, octobre 1950.

Si on retient compte que des 350.000 personnes dont se compose la population active du pays, le revenu moyen par tête approche de 3.000 L.L. par an. Dans le secteur commercial qui intéresse 30.000 commerçants et 30.000 employés de commerce, le revenu moyen per capita est égal à 5.000 L.L. par an. Le revenu moyen des personnes occupées dans l'agriculture est le moins élevé et peut être estimé à 1.500 L.L. environ par an.

En ce qui concerne le niveau des salaires, les statistiques fiscales du Ministère des Finances permettent une estimation très approximative de ce niveau pour les travailleurs non agricoles. Comme indiqué au paragraphe IV du présent chapitre, le revenu global de ces travailleurs, à l'exception des fonctionnaires gouvernementaux et municipaux, était de 131 millions de L.L. (1.560 L.L. par tête) en 1953 et 149 millions de L.L. (1.637 L.L. par tête).

Selon le budget 1955 de l'Etat, les traitements des 15.299 fonctionnaires gouvernementaux atteignent un total de 51,5 millions de L.L. soit près de 3.400 L.L. par tête. Les 1.143 fonctionnaires municipaux de Beyrouth touchent un traitement global de 3.528.280 L.L. par an, soit près de 3.100 L.L. par tête. Pour les travailleurs agricoles, le revenu moyen est estimé à 500 L.L. par famille et par an contre 5.000 L.L. par an pour le propriétaire et sa famille.(1)

En 1953, 86.000 salariés du secteur non agricole, touchaient moins de 2.000 L.L. par an et parmi ceux-ci, 56.000 gagnaient moins de 550 L.L. 20.000 travailleurs gagnaient entre 2.000 et 5.000 L.L., 6.000 autres entre 5.000 et 10.000 L.L. et 1.000 seulement percevaient un salaire supérieur à 10.000 L.L. par an (2).

En ce qui concerne les divers secteurs non agricoles (à l'exception des services publics), l'Institut des Recherches économiques a fait les estimations suivantes concernant les salaires:

Secteur	Part des salaires au revenu du secteur en pourcentages	Montant total des salaires en millions de L.L.
Industrie	36	49 (dont 5-6 à l'artisanat)
Bâtiment	67	28
Communications	48	21
Immobilier	-	-
Finances	10	4
Commerce	10	30
Services divers	38	38
Total		170 (2)

- 1 Joseph DONATO: Le Liban et sa législation du travail, Revue internationale du Travail, vol. LXV, n° 1, janvier 1952.
- 2 Elias GANNAGE: "La redistribution des revenus au Liban", Semaines sociales du Liban, l'économie libanaise et le progrès social, Beyrouth, 1955.
- 3 Ce chiffre total excède celui résultant des statistiques fiscales (voir ci-dessus).

Il ressort de ces chiffres que le salaire moyen annuel par travailleur dépasse 2.000 L.L. dans le secteur des services divers, qu'il atteint 2.000 L.L. dans les secteurs financier et industriel (à l'exception de l'artisanat) et 1.000 L.L. dans le secteur commercial.

On a estimé à 1.080 L.L. par an le montant nécessaire pour couvrir les besoins minima d'une famille en matière de nourriture et de vêtements, plus 300 L.L. par an pour le loyer, soit au total 1.440 L.L. par an (1). D'après une enquête faite en 1951 par un expert statisticien, à la demande de l'Office de secours et de travaux des Nations-Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le budget familial du travailleur moyen était de 1.920 L.L. par an. Il ressort de ces chiffres que le niveau des salaires est très souvent insuffisant pour maintenir le niveau de vie minimum des travailleurs, notamment dans le secteur commercial. Un déficit important est constaté dans le budget familial des ouvriers agricoles. Le déficit est comblé la plupart du temps par des revenus invisibles.

## VI. La santé publique

Au Liban, la proportion des médecins, des dentistes, des sages-femmes, ainsi que celle des hôpitaux et des dispensaires par rapport au nombre des habitants sont plus élevés que dans les autres pays du Proche et du Moyen Orient (sauf Israël). Il convient toutefois d'attirer l'attention sur le fait que la grande majorité des médecins et des institutions médicales sont concentrés dans les grandes villes, notamment à Beyrouth, Tripoli et Saïda.

Selon les informations reçues par le Ministère de la Santé publique, le nombre total des médecins enregistrés et autorisés à exercer leur profession au Liban est de 1.204 (y compris 451 spécialistes), dont:

718 à Beyrouth, y compris 316 spécialistes,				
192 au Mont Liban	"	23	"	,
156 au Liban Nord	"	66	"	,
70 au Liban Sud,	"	20	"	,
66 à la Békaa,	"	26	"	,

Les 451 spécialistes se distribuent comme suit:

	<u>Beyrouth</u>	<u>Mt.-Liban</u>	<u>L. Nord</u>	<u>L. Sud</u>	<u>Békaa</u>
- Chirurgie et chirurgie-gynécologie et obstétrique	84	7	28	9	6
- Oto-rhino-ophtalmo-laryngologie.....	37	1	2	2	-
- Dermatologie et vénérologie.....	16	-	1	-	-

<sup>1</sup> Joseph DONATO, le Liban et la législation du travail, Revue internationale du Travail, vol. LXV, n° 1, janvier 1952.

- Radiologie et radio- thérapie.....	21	-	2	-	-
- Maladies pulmonaires..	17	2	-	-	-
- Santé publique.....	7	-	1	-	-
- Pédiatrie.....	34	-	3	-	-
- Gastro-entérologie....	12	1	1	-	-
- Cardiologie.....	9	-	-	-	-
- Médecine interne et autres	79	12	28	9	20
	<u>316</u>	<u>23</u>	<u>66</u>	<u>20</u>	<u>26</u>

Le nombre total de dentistes diplômés, enregistrés et autorisés à exercer leur profession au Liban est de 254 et celui des dentistes praticiens enregistrés et autorisés à exercer leur profession est de 202.

Le nombre total des sages-femmes diplômées, enregistrées et autorisées à exercer leur profession est de 307 et celui des sages-femmes praticiennes, enregistrées et autorisées à exercer leur profession est de 126.

Selon les informations reçues par le Service de Statistique générale au Ministère de l'Economie Nationale, il ressort des listes des contribuables soumis à l'impôt sur le revenu en 1954-55, qu'un certain nombre de médecins et de dentistes enregistrés n'exercent pas en effet leur profession ou se trouvent à l'étranger ou exercent leur profession en qualité de médecins ou dentistes salariés dans les hôpitaux, dispensaires, etc... sans avoir un cabinet ou une clinique privée. Le Service de Statistique générale a communiqué les chiffres suivants:

Région	Cabinets médicaux 1954	Cliniques privées(1) 1955	Cabinets dentaires 1954	Laboratoires d'analyse(2) 1954
- Beyrouth...	354	56	179	13
- Mont-Liban.	63	12	30	1
- Liban-Nord.	59	22	34	1
et Ville de Tripoli)...	(46)	(19)	(30)	(1)
- Liban-Sud..	38	6	12	-
et Ville de Safda).....	(13)	(6)	(5)	-
- Békaa.....	38	1	18	-
<b>Total</b>	<b>532</b>	<b>97</b>	<b>273</b>	<b>15</b>

<sup>1</sup> Petits hôpitaux appartenent à des particuliers, presque toujours à des médecins.

<sup>2</sup> La plupart sont gérés par des médecins; les laboratoires relevant des hôpitaux ne sont pas compris.

Le Ministère de la Santé publique a communiqué les chiffres suivants concernant le nombre des hôpitaux et des lits disponibles:

	Nombre des hôpitaux	Nombre des lits
T o t a l	119	5.763
- Hôpitaux privés à Beyrouth.....	56	1.207
- " " au Liban-Nord.....	22	434
- " " au Mont-Liban.....	16	1.885
- " " au Liban-Sud.....	7	138
- " " à la Békaa.....	3	82
- Hôpitaux gouvernementaux au Liban...	8	770
- " étrangers au Liban.....	7	1.247

Les renseignements concernant les 95 dispensaires fonctionnant au Liban sont les suivants:

- Nombre total des dispensaires privés enregistrés et autorisés à fonctionner.....	48(1):				
	Beyrouth	Mont-Liban	Liban-Nord	Liban-Sud	Békaa
	20	17	3	2	6
- Nombre total des dispensaires de la Croix-Rouge libanaise (dont 3 ambulants).....	23				
- Nombre des dispensaires du Ministère de la Santé publique.....	9				
	Beyrouth	Liban-Nord	Liban-Sud	Békaa	Mont-Liban
	3	3	1	1	1
- Nombre total des dispensaires municipaux.....	15				

D'après les chiffres communiqués par le ministère de la Santé publique, le nombre des pharmaciens est de 336 comprenant:

285 pharmaciens diplômés et  
51 pharmaciens praticiens.

Le Service de Statistique générale du Ministère de l'Economie Nationale a indiqué que le nombre des pharmacies gérées par des pharmaciens est de 180, dont 81 à Beyrouth, 46 au Mont-Liban, 28 au Liban Nord (18 à Tripoli), 7 au Liban Sud (4 à Saïda) et 18 à la Békaa, et que dans les villages où il n'y a pas une pharmacie gérée par un pharmacien, le médecin a le droit de vendre des médicaments ou d'ouvrir une pharmacie sous sa propre responsabilité. Les pharmacies gérées par un médecin ne sont pas comprises dans les chiffres cités ci-dessus.

Le nombre moyen d'habitants par médecin est au Liban de moins de 1.200 si l'on tient compte de l'ensemble des médecins enregistrés et autorisés à exercer leur profession. Dans la ville de Beyrouth, où 60 pour cent des médecins sont installés alors que le nombre des habitants n'est que de 21 pour cent de l'ensemble de la population, cette moyenne est un peu supérieure à 400, elle est dans l'ensemble des autres régions d'environ 2.300. A peu près trois quarts de spécialistes résident à Beyrouth.

<sup>1</sup> une vingtaine de dispensaires qui fonctionnent actuellement dans le pays ne sont pas encore enregistrés. Ils seront avertis d'avoir à remplir les formalités nécessaires à leur enregistrement.



Pour l'ensemble du pays, la densité des médecins est plus élevée que celle des autres pays du Proche et Moyen-Orient (sauf Israël). Le nombre moyen d'habitants par médecin dans ces pays est évalué comme suit: Israël: 440, Egypte: 4.300, Turquie: 4.800, Iran: 8.500, Irak: 8.900(1). Cette moyenne est de 750 aux Etats-Unis, 900 au Royaume-Uni et 1.300 en France(1). Par rapport aux autres pays du Proche et Moyen-Orient, la situation pourrait donc être considérée comme satisfaisante. Toutefois, l'inégalité de la répartition des médecins entre les villes et les régions rurales ne permet pas, au stade actuel, d'améliorer l'état sanitaire de la population des campagnes à un niveau satisfaisant. Dans certaines régions, l'insuffisance des moyens de communication constitue souvent un obstacle pour la population rurale à consulter le médecin.

Le nombre des lits disponibles dans les hôpitaux publics ou privés par 1.000 habitants est de 4,1 au Liban (5,0 en Israël, 1,6 en Egypte, 1,0 en Turquie, 0,7 en Irak et 0,3 en Iran)(1). D'après le tableau ci-dessus, la répartition régionale des hôpitaux et des lits disponibles est meilleure que celle des médecins mais elle ne peut néanmoins être considérée comme satisfaisante. Au Liban-Sud et dans la Békaa notamment, le nombre des lits est encore insuffisant.

Les soins médicaux aux libanais indigents sont à la charge du Ministère de la Santé publique, qui a dépensé, au titre de l'assistance médicale publique, en 1954, une somme de 3,5 millions de L.L. Pour l'année 1956, une dépense de 5,8 millions de L.L. est prévue à cet effet, soit moins de 0,6 pour cent du revenu national total. L'assistance médicale publique est pratiquée en particulier dans les huit hôpitaux gouvernementaux qui disposent de 770 lits, dans les hôpitaux privés avec lesquels le Ministère a conclu des contrats et les dispensaires établis par le gouvernement ou autorisés par le Ministère de la Santé publique.

Dans plusieurs grandes entreprises, les soins médicaux aux travailleurs sont fournis dans les services médicaux (dispensaires) ou par les régimes d'assurances organisés par les employeurs qui prennent les dépenses, totalement ou partiellement à leur charge. Le statut du personnel de quelques-unes de ces entreprises étend le bénéfice de ces prestations aux membres des familles des travailleurs. La valeur des soins médicaux fournis par de tels services ou régimes d'assurance varie considérablement entre les différentes entreprises. Les dépenses de la plupart des services sont totalement à la charge des entreprises; quelques établissements prévoient toutefois soit le versement d'une cotisation modeste (par exemple 1 pour cent du salaire) de la part du travailleur, soit une participation des patients aux frais médicaux. Une entreprise a établi un service médical gratuit pour les travailleurs et un régime d'assurance volontaire pour les membres de leur famille; ce régime d'assurance est financé conjointement par

---

<sup>1</sup> Organisation internationale du Travail, Conférence régionale pour le Proche et le Moyen-Orient, Téhéran, avril 1951, Rapport III concernant la sécurité sociale, Genève, 1950, pp. 51/52.

l'employeur et les travailleurs adhérents.

Un centre socio-médical des travailleurs syndiqués a été établi à Beyrouth conjointement par les syndicats, le Ministère des Affaires Sociales et l'administration américaine du Point IV. Un centre similaire est en cours d'établissement à Tripoli. Pour chaque membre, les syndicats versent des cotisations modestes (50 piastres par mois pour le travailleur et 25 piastres pour l'époux et chacun des deux premiers enfants). En outre, il est exigé des patients une participation minime aux frais médicaux. Deux tiers des dépenses sont à la charge de l'Etat. L'administration du Point IV ne participe pas aux dépenses courantes. Elle a versé 30.000 dollars des Etats-Unis pour l'établissement du centre à Beyrouth. Le gouvernement a pris à sa charge 30.000 L.L. à cet effet.

République Libanaise

Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative

Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public

(C.P.E.S.P.)